

POLITIQUE, LITTÉRATURE, INDUSTRIE, COMMERCE.

LE CRO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis.

JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

ON S'ABONNE A SAUMUR,
Au bureau, place du Marché-Noir, et chez
MM. GAULTIER, JAVAUD, MILON, et M^{lre}
NIVERLET, Libraires ;

A PARIS,
Office de Publicité Départementale (Isid.
FONTAINE), rue de Trévise, 22, et à l'Agence
des Feuilles Politiques, Correspondance gé-
nérale (HAYAS), 3, rue J.-J. Rousseau.

Gare de Saumur (Service d'été, 24 mai.)

Départs de Saumur pour Nantes.

7 heures 45 minut. soir, Omnibus.
4 — 32 — — Express.
3 — 47 — — matin, Express-Poste.
9 — 20 — — Omnibus.

Départ de Saumur pour Angers.
1 heure 2 minutes soir, Omnibus.

Départs de Saumur pour Paris.

9 heures 50 minut. mat. Express.
11 — 51 — — matin, Omnibus.
6 — 6 — — soir, Omnibus.
9 — 44 — — Direct-Poste.

Départ de Saumur pour Tours.
7 heures 17 minut. matin, Omnibus.

PRIX DES ABONNEMENTS.

Un an, Saumur, 18 f. » Poste, 24 f. »
Six mois, — 10 » — 13 »
Trois mois, — 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception
d'un avis contraire. — Les abonnements de-
mandés, acceptés, ou continués, sans indi-
cation de temps ou de termes seront comptés
de droit pour une année.

CHRONIQUE POLITIQUE.

Ainsi que le constatent, après les discours de l'Empereur, les déclarations des présidents des conseils généraux, la France est tout entière aux idées de paix et aux projets d'améliorations intérieures. L'Angleterre et les Etats-Unis, les cabinets de Londres et de Paris, la plupart des Etats allemands manifestent chaque jour leurs intentions paisibles à propos du télégraphe atlantique ou des diverses questions à l'ordre du jour dans le monde. Il n'est pas jusqu'au gouvernement du Czar qui ne soit absorbé par les préoccupations des nations les plus civilisées.

La Russie conclut peu à peu avec les puissances européennes de nouveaux traités de commerce nécessités par le changement du tarif des douanes. Le traité conclu le 9 juin avec la Belgique et ratifié dernièrement, vient d'être publié. Ces traités diffèrent peu entre eux ; mais tous manifestent la tendance d'un rapprochement commercial et peuvent être considérés comme une transition vers la liberté complète du commerce.

Aux nombreuses sociétés par actions qui se sont formées à Saint-Petersbourg, dans ces dernières années, vient de s'en joindre une très-importante à la tête de laquelle se trouvent MM. Kokorew, général du génie, et Novosalski, conseiller d'Etat, personnes qui jouissent d'une haute considération. Cette compagnie établira une voie ferrée entre le Don et le Wolga, et un service de bateaux à vapeur sur le Don et la mer Noire. Aucun autre chemin ne pourra être concédé dans un rayon de 150 verstes, pendant vingt ans. Après l'expiration de ce délai, le gouvernement aura le droit d'acquiescer la suite des affaires de la société à certaines conditions. Le capital social est de huit millions de roubles, divisé en actions de cinq cents roubles.

On mande aussi de Moscou que le grand duc Michel vient d'arriver dans cette ville avec son épouse. On pense toujours que les deux jeunes frères de l'Empereur, les grands ducs Michel et Nicolas, visiteront cette année la Crimée et Sébastopol.

On dit que cette ville va être convertie en port de commerce.

Il paraît certain qu'on parviendra à extraire de la rade les restes des bâtiments qui y ont été coulés bas. Jamais ce travail n'a été confié à une société américaine et l'entrepreneur actuel, M. Howen, a déjà retiré plus d'un bâtiment et continue activement ses travaux. On a commencé par nettoyer la partie de la rade où avaient été coulés trois bâtiments de guerre, dont un vaisseau de ligne de 120 canons. A cette occasion, on a défilé le vaisseau de ligne *Jagudit*, qu'on a retiré, sauf la quille qui était enfoncée à 12 pieds dans la vase. On passa ensuite au nettoyage de la place où se trouvait le vaisseau de ligne *Paris* (120 canons) et la frégate *Koworna* avec d'autres bâtiments. On a retiré en entier le schooner *Smielaya*, de 16 canons, et le vapeur *Turok*, pris dans la dernière guerre à la Turquie. Ce dernier était si bien conservé avec sa machine qu'on put immédiatement le mettre en état de servir de nouveau. Le bois de ce bâtiment n'a nullement été attaqué par les vers, pas plus que celui du *Smielaya*. On a retiré enfin le *Prosniji* et le *Dunaj*, mais il n'est nullement question de les réarmer. Nous le répétons, les idées de paix triomphent par suite des tendances que nous pouvons dire unanimes. — Havas.

Voici en quels termes le *Journal de Saint-Petersbourg* annonce la nouvelle de la conclusion de la paix avec la Chine :

« Le 7/19 août est arrivé à Saint-Petersbourg le lieutenant-colonel Martynow, qui s'est immédiatement rendu à Péterhoff. Cet officier, expédié en courrier par le comte Putiatine, a accompli, en 50 jours, son voyage de Tien-Tsiog, en traversant le nord de la Chine, la Mongolie et toute la Sibérie. Il apporte la nouvelle de la suspension des opérations militaires de la part des forces combinées de la France et de l'Angleterre, et de la conclusion du traité de paix avec la Chine.

» La Russie a signé au mois de juin un traité avec cette puissance, traité qui a été suivi d'un autre avec les Etats-Unis de l'Amérique du Nord. La France

et l'Angleterre ont signé le leur quelques jours plus tard. L'empire chinois est donc ouvert désormais à l'Europe, à son commerce, à sa civilisation, au libre exercice de la religion chrétienne.

» Le traité qui avait été signé en mai, à Aïhon, par général Mourawieff, a précédemment fixé nos frontières du côté de la Chine, quoiqu'il assure à la Russie la possession de la rive gauche de l'Amour.»

M. Martynow, arrivé le 19 août à Saint-Petersbourg et ayant fait le dernier voyage en cinquante jours, avait dû se mettre en route le 1^{er} juillet.

C'est donc dans les derniers jours de juin que le traité aurait été signé avec la France et l'Angleterre, et les nouvelles de Tien-Tsing venues par mer, n'allant pas au-delà du 18 de ce mois, ne pouvaient nous en apporter la nouvelle.

(Constitutionnel.)

Le *Moniteur* du 29 avril dernier annonçait, on se le rappelle, qu'une réunion avait eu lieu la veille au ministère des affaires étrangères, dans le but d'examiner une proposition faite dans l'intérêt du docteur Morse, citoyen des Etats-Unis, auteur du procédé de communication télégraphique qui porte son nom. Les représentants des puissances qui s'étaient montrées, dès ce moment, disposées à une mesure de rémunération collective en faveur de M. Morse, ont tenu, le 23 de ce mois, une seconde séance. S'étant trouvés unanimes sur le caractère équitable d'une telle mesure, ils ont décidé qu'il serait accordé collectivement à M. le docteur Morse une somme de 400,000 francs à titre de gratification honorifique et comme récompense toute personnelle de ses utiles travaux. Chacun applaudira, sans nul doute, à un acte de générosité aussi bien placé, et qui fait également honneur à celui qui en est l'objet et aux gouvernements qui en ont eu la pensée.

(Moniteur.)

On lit dans la partie officielle du *Moniteur* :
Par décret impérial, en date à Saint-Cloud, du 23 août, les conseils d'arrondissement, à l'exception

FEUILLETON

LE PÊCHEUR NOIR.

(Nouvelle indienne.)

(Suite.)

Le roi donna ordre à un de ses esclaves de lui amener le sauvage que la vieille avait nommé. Celui-ci craignant que Yvick ne voulût faire retomber sur lui son désappointement, arriva tout tremblant. L'accueil qu'il reçut d'abord confirma son appréhension.

— Faïki ! s'écria le chef, d'une voix stridente, où est l'honneur de ta famille ! Avant que le soleil ait disparu dans la mer, le bûcher aura fait justice de toi et de tous les tiens, si tu ne me livres pas ta sœur et son amant.

— Si Moré ne me vient pas en aide, aigle de Samar, ta sentence sera accomplie, car je cherche depuis ce matin les traces du chasseur aux Longues-Flèches, sans les trouver. Tu sais qu'il a le pied léger comme l'aile de la frégate noire.

— La Longue-Flèche ! La Longue-Flèche ! Mon compagnon ! mon ami !

— Ton rival, ton ennemi, maintenant !

— Tu ne mens pas, c'est lui ?

— Je le dis encore, ce ne peut être que lui.

— Comment ne l'as-tu pas empêché ?

— Son habileté a été plus grande que ma surveillance ; si je l'eusse prévu, j'eusse tué Laïka, plutôt que de la lui laisser prendre.

— Vous parlez et le temps s'use, interrompit Moré. C'est le fait d'un homme habile d'agir vite.

— Conseille-nous.

Elle les tira hors de la case, en leur montrant la campagne.

— Par-delà ce tertre, il y a une savane, et par-delà la savane un lac.

— Le lac du Pêcheur Noir ! s'écrièrent-ils ensemble.

— Le Pêcheur Noir est un homme, et Moré est une sainte. Choisissez, d'avoir peur du pêcheur, ou de suivre les avis d'une sainte.

— Achève, nous ferons ce que tu diras.

— J'ai tout dit.

Elle s'éloigna.

Ils réfléchirent un instant, puis leur résolution fut prise ; ils s'adjoignirent des compagnons et partirent.

Il était nuit quand ils arrivèrent dans les environs des bambous qui précèdent les joncailles. Moré, qui les avait accompagnés jusque-là, excita leur courage, et malgré leur appréhension de se hasarder dans ce périlleux labyrinthe, au milieu des ténèbres, elle les y décida, quoiqu'elle-même se gardât bien de les suivre.

Le pêcheur, assis au milieu de ses hôtes et leur don-

nant des conseils paternels, s'arrêta au milieu d'une phrase, alla mettre l'oreille à la porte et se tournant vers eux :

— Ou je ne connais plus rien aux bruits qui se font dans les joncs, ou nous sommes menacés d'une surprise. Ollir se précipita sur ses armes.

Patience, enfant ! Les gens qui vous cherchent sont encore loin, mais il faut les éviter. Venez tous deux.

Ils sortirent. Leurs oreilles furent alors frappées d'un bruissement léger dans les roseaux. Le vieillard les conduisit vers les falaises qui s'avançaient jusqu'au lac. Il écarta avec soin les guirlandes de lianes qui flottaient le long de leurs flancs brunis, garnis dans leurs encavations de bruyères et de capillaires. Sous une nappe de verdure, il enleva un fragment de rocher qui cachait une caverne suffisante pour que les deux prescrits y pussent passer quelques heures. Après les y avoir introduits, il remit le bloc de pierre en place, laissa retomber par-dessus les draperies de lianes et regagna sa case où il se coucha, affectant la pose du sommeil, mais, en réalité, ne perdant rien des bruits du dehors qui devenaient plus distincts de minute en minute.

Les hommes de la tribu, arrivés à quelques pas de la case, s'arrêtèrent pour allumer des torches. Cela fait, ils cernèrent la cabane, et le frère aîné de Laïka poussa la porte.

— Qui ose venir ici ! s'écria le pêcheur.

de ceux du département de la Seine, se réuniront le 20 septembre pour la deuxième partie de leur session, dont la durée est fixée à cinq jours.

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES.

Londres, 28 août. — Le *Times* donne les nouvelles suivantes :

Calcutta, 19 juillet. — Bombay, 4 août. — Rien d'important. Les troupes qui opèrent dans l'Oude se bornent à réduire des forts et à harasser les rebelles. Un grand nombre de chefs qui se trouvaient compromis ont fait leur soumission. Les autres chefs qui sont restés fidèles reçoivent des récompenses. Il y a eu de nouvelles exécutions de rebelles. Le Punjab est toujours calme. Le général Rose avait résigné le commandement de la division Poonab.

Une nouvelle proclamation sur l'Oude, publiée à Bombay, a été démentie comme fautive par le gouvernement.

Tien-Tsin, 18. — On est à la veille de conclure un traité. Lord Elgin a déjà reçu des commissaires chinois des promesses de concessions par écrit. Des traités ont été conclus avec les Etats-Unis et la Russie.

A Canton, le commissaire impérial, qui ignorait les négociations dans le nord, continuait à exciter les Chinois à combattre contre les barbares. Le général Straubenzée a proclamé un blocus partiel. Le commerce était suspendu. — Havas.

FAITS DIVERS.

Le *Morning-Chronicle* annonce que la compagnie du télégraphe transatlantique va établir une seconde ligne électrique reliant la Grande-Bretagne et d'autres Etats européens avec l'Amérique, que la compagnie a été formée pour compléter la communication télégraphique jusqu'à l'Inde, au moyen d'un câble indépendant entre l'Angleterre et Malte.

« Il importe au plus haut point, dit ce journal, que les intérêts commerciaux de l'Europe et de l'Amérique ne restent pas uniquement attachés à un seul câble, lequel, à raison de la priorité due à tous les messages du gouvernement de l'Angleterre et des Etats-Unis, serait complètement insuffisant pour satisfaire aux exigences des intérêts commerciaux des deux pays. Les lignes que propose d'établir la compagnie du télégraphe sous-marin européen et américain, partiront de Plymouth et s'étendront jusqu'au cap Finistère où sera effectuée une jonction avec une ligne partant de Bordeaux et du midi de la France. Du cap Finistère, la ligne ira au cap Rocco, près de Lisbonne, et de là elle sera continuée à l'ouest jusqu'aux îles Açores, touchant à San-Miguel et s'arrêtant aux groupes d'îles à Flores. Puis elle traversera l'Océan Atlantique jusqu'à Boston, aux Etats-Unis d'Amérique, ou à Bermuda; et de là au cap Hatteras dans la Caroline du nord ou à d'autres points qui pourront être ultérieurement déterminés.

Au moyen de ce système, l'Angleterre, la France, l'Espagne et le Portugal seront mis en communication directe les uns avec les autres, aussi bien qu'avec le continent de l'Amérique du Nord.

L'autre projet consiste en la pose d'un câble allant de près de Lisbonne jusqu'à Gibraltar, puis à Malte,

et qui, poursuit le *Morning-Chronicle*, complètera le télégraphe sous-marin anglais parfaitement indépendant entre l'Angleterre et notre empire de l'Inde. Il mettra ainsi les intérêts du gouvernement et du commerce en communication directe avec nos possessions de la Méditerranée, et il nous épargnera la nécessité de transmettre par la France, la Hollande, l'Allemagne et l'Autriche nos nouvelles entre l'Angleterre et l'Orient. »

Les journaux anglais nous apportent aujourd'hui une longue lettre de sir Ch. Napier, dans laquelle le vaillant amiral, après MM. Lindsay et Roebuck, entretient à son tour le public anglais de ce qu'il a vu à Cherbourg. Plus impartial et meilleur appréciateur des choses de la marine que ces deux messieurs, l'amiral Napier reconnaît l'importance et l'utilité des fortifications de notre grand port militaire de la Manche, admire la construction de nos vaisseaux, la précision de nos manœuvres, et rend pleine justice à la belle tenue de nos équipages. Sir Ch. Napier conclut en demandant que l'escadre anglaise de la Manche soit augmentée de quatre vaisseaux, afin d'en porter le nombre total à dix, et que l'on s'occupe sérieusement des mesures à prendre pour l'équipement de la flotte dans les cas d'urgence.

Il résulte d'un travail de M. Emile Baudement, publié par le *Constitutionnel*, que, depuis 1812, la consommation de la viande a augmenté, en France, d'environ 1/6. Elle était, en 1812, en moyenne de 17 kilogrammes par habitant, et par an; en 1854, elle a été de 20 kilog.

La consommation de la viande est beaucoup plus considérable, proportion gardée, dans les villes qu'à la campagne, et cette proportion s'accroît comme la population des villes, en sorte que trente mille habitants à Paris consomment plus de viande que le même nombre d'habitants à Tours ou à Poitiers.

La consommation des campagnes étant beaucoup moindre que celle des villes (environ 150 0/0 moindre), M. Baudement a cherché une moyenne dans la consommation des villes n'ayant pas moins de 10,000 habitants; il a trouvé que cette moyenne est de 54 kilog.

Mais cette moyenne n'est pas la même pour toutes les contrées de la France. Ainsi, dans la région du Nord, qui comprend Paris, Rouen, le Havre, Lille et un grand nombre de villes commerçantes et industrielles, la moyenne est de 64 kilog.; à Paris, elle est de 74 kilog., tandis que, dans le Poitou et le Limousin, elle n'est que de 41 kilog.; dans le Sud-Ouest, comprenant la Charente, la Gironde, etc., elle est de 53 kilog.; de 51 dans l'Alsace, la Lorraine et toute la région Nord-Est; dans celle de l'Est, comprenant Lyon, Saint-Etienne, la Franche-Comté, la Bourgogne, etc., 64 kilog.; dans le Sud-Est, où se trouvent Marseille, Avignon, Nîmes, etc., 44 kilog.; 45 dans le Centre et le Sud, et enfin, 43 dans le Nord-Ouest, dont font partie la Normandie et la Bretagne. En somme, sur huit contrées, celle du Sud-Ouest, à laquelle appartient la Charente, est la troisième en rang pour la consommation de la viande.

Un fait assez remarquable signalé par M. Baudement, c'est que les pays qui produisent le plus de viande sont ceux qui en consomment le moins.

La pièce de canon en bronze, arrivée de Chine au ministère de la marine, est du calibre de 30 de balle environ, et pèse 1,740 kilogrammes; elle a 2 mètres 75 centimètres de longueur totale, depuis la bouche jusqu'à l'extrémité du bouton de culasse. Elle porte des deux côtés de la ligne de mire, gravés au burin avec une grande élégance, plusieurs rangées de caractères chinois, qui se lisent de gauche à droite, et dont voici une traduction exacte, due à l'obligeance de l'illustre sinologue, M. Stanislas Julien, de l'Institut :

« Fondeur dans la province de Kiang-Si, dans le quatrième mois de la vingt-unième année de (l'Empereur) Fao-Kouang (1816); »

» Par le concours de : Lon-Thing-Kie, Sou-Hiem-Thing, Li-Yong-Thai, Hoang-Youen-Lun, Ou-Ming-Yans. »

» De la Compagnie des Fondeurs de statues de Bonddha, en cuivre, dans la province de Canton. »

» Poids, trois mille livres (chinoises). »

Le dernier numéro du *Monde illustré*, du 28 août 1858, contient les gravures et les articles suivants :

TEXTE. Courrier des bains de mer par Jules Leconte. — Chronique de la province et de l'étranger, par Fulgence Girard. — Paris inconnu, par Ed. Gondron. — Courrier du Palais, par Petit-Jean. — Théâtres, par Ch. Mousset. — Les courses de Bade, par A. V. — Faits divers. — Feuilleton: *Aimée*, par Paul Féval.

GRAVURES. Réception de Leurs Majestés Impériales à Quimper. — Vne de Landerneau. — Décoration de la place de Quimper. — Visite de Leurs Majestés au château de Quimerc'h. — Arrivée de Leurs Majestés à l'église de Sainte-Anne d'Auray. — Messe célébrée le 15 août à l'autel des pèlerins, à Sainte-Anne d'Auray. — Escorte villageoise de Leurs Majestés. — Bal breton à Quimper. — Lancement de la gabarre *le Calvados*. — S. M. l'Empereur annonçant l'érection de Rennes en archevêché. — Chambre de fort de Port-Louis. — Arrivée de S. M. la Reine d'Angleterre à Anvers. — Rébus.

On s'abonne à Paris, à la Librairie Nouvelle, 15, boulevard des Italiens.

Le *Monde illustré* se vend au numéro chez tous les libraires de notre ville, chargés de recevoir également les abonnements.

CHRONIQUE LOCALE.

COURSES DE SAUMUR.

Nos courses ont commencé dimanche et finiront ce soir. Le temps, peu d'accord avec certaines anticipations, nous a été favorable : de ce côté rien ne nous a manqué : point de pluie et pas trop de soleil, nous avons eu le plus bel hippodrome qu'il soit possible d'avoir.

Aussi les tribunes étaient comblées et tout l'espace autour du turf était occupé par un triple rang de spectateurs.

Pourquoi cette affluence aux courses de Saumur, quand les localités voisines se plaignent d'un abandon complet? Pourquoi? parce qu'il n'y a d'École

Sans lui répondre, Faïki fit le tour de la pièce, souleva les objets qui s'y trouvaient, et ne rencontrant pas ce qu'il cherchait :

— Vieillard, dit-il, lève-toi et réponds-moi.

— Par Ollir, qui donc es-tu, toi qui parles ainsi au Pêcheur Noir.

— Vieillard, tu as caché ma sœur et son amant, il faut que tu me les livres.

— Ceci est Dieu! dit le pêcheur, en posant la main sur l'idole qui ornait sa demeure, et si tu ne sors, il va t'arriver mal.

— Il me faut ma sœur! répéta le sauvage en reculant; je sais que tu es puissant et savant, mais j'ai pour moi Moré la devineresse.

— Ceux que tu cherches ne sont pas ici, répondit avec dédain le pêcheur; tu le vois, la devineresse t'a trompé.

— Ils ne peuvent être loin; il me les faut, te dis-je!

— Cherche-les donc; pour moi je ne puis dire où tu les trouveras; laisse-moi reposer seulement; va! bonne chance.

Faïki n'osa insister, ce calme lui imposait, le vieillard lui faisait peur. Il sortit, et fit part à ses compagnons de l'insuccès de ses recherches. Ils se séparèrent alors pour battre les alentours.

III. — LES FUGITIFS.

Après de longues et infructueuses recherches, les

compagnons d'Yvick avaient fini par se coucher de place en place, dans les environs de la case, en attendant le jour, qui arriva quelques heures après. Le pêcheur parut tranquillement, chargé de ses filets, se dirigeant vers sa barque. Il semblait étranger à tout ce qui se passait autour de lui. Faïki s'approcha avec le chef :

— Vieillard, voici Yvick, le roi de Samar.

— Sois le bienvenu ici, répondit-il; chef, veux-tu entrer dans la case du pêcheur?

— Je ne veux rien de ceux qui me trompent.

— Quand donc ai-je rien commis contre toi?

— Tu es l'ami de mes ennemis.

— Si tu veux parler de la Longue-Fleche et de sa fiancée, je ne mentirai pas : le chasseur est le fils de mon frère, et je l'aime.

— Tu l'entends? dit Faïki.

— Serpent! dit le vieillard, prends garde d'avoir jamais besoin des secrets que j'ai reçus d'Ollir, pour le soulagement des douleurs des hommes, car je te laisserais crever comme l'ours sauvage dont nul n'a pitié.

— Enfin, reprit le chef, qui se trouvait entouré de ses compagnons revenus de leur garde, tu ne veux rien nous dire?

— Je voudrais être agréable au grand chef de Samar, mais je ne puis lui apprendre ce qu'il demande; Faïki, le maudit, a déjà violé ma demeure, le Grand-Génie, dont je suis l'ami, l'en punira avant peu, je ne sais rien

de plus. — Si vous voulez des poissons et des bananes je vais vous en servir.

— Vieillard, dit Yvick, dont la colère était dominée par la superstition, prends garde à ton tour que le Grand-Génie ne t'abandonne, car, ce jour-là, ton cadavre serait attaché par les pieds au plus haut des palmiers qui entourent le village.

Mais, sans même attendre la fin de la phrase, il avait été chercher des vivres. Il les étala sur l'herbe et fit signe à la bande de prendre place à ce banquet improvisé. Une fois qu'ils furent assis, il leur partagea ses provisions, et son œil brilla d'une étrange façon, lorsqu'il présenta la part de Faïki.

Cette distribution faite, il reprit son filet sans mot dire et gagna sa barque, dans laquelle il se trouva bientôt au milieu du lac.

Le repas des sauvages ne dura qu'une minute. Ils se mirent à fouiller tous les environs, battirent la jonchée, escaladèrent les falaises, s'enfoncèrent jusqu'à mi-corps dans les fondrières du bord, toujours en vain. Ce ne fut qu'après ce pénible travail qu'ils se décidèrent à reprendre la route du village, pour aller de nouveau consulter Moré.

Tout en paraissant absorbé par sa pêche, le vieillard n'avait pas perdu un seul de leurs mouvements. Dès qu'il fut bien certain qu'ils étaient éloignés pour ne plus revenir, il rama vers le bord, sauta à terre et courut déli-

d'équitation qu'à Saumur, parce que tout exercice équestre n'a d'intérêt et de mouvement que là où l'on s'occupe du cheval sous tous les points de vue. Aussi, quoi qu'on dise, quoi qu'on fasse, en opposition aux courses de Saumur, elles seront toujours intéressantes, émouvantes même, tandis qu'ailleurs ce ne sera jamais que le spectacle de quelques beaux chevaux, et de bon nombre de haridelles courant les uns après les autres, etc.

Voilà plusieurs années déjà que l'on fait des courses à Saumur, et, chaque année, elles vont grandissant; chaque année, le nombre des spectateurs s'accroît; il nous vient des coureurs, qui certes ne sont pas aléchés par l'espérance du gain, — nos prix sont peu élevés, — mais qui s'empresent à nos courses parce qu'ils savent que leurs chevaux seront ici appréciés à leur juste valeur; et cette appréciation pour eux vaut au moins un prix.

Premier jour, dimanche 29 août.

1° PRIX DE CIRCONSCRIPTION, 800 FRANCS.

Donnés par la ville de Saumur et la Société des Courses, pour chevaux entiers et juments de 3 ans et au-dessus, appartenant à l'arrondissement de l'Ouest. (Conditions de l'arrêté ministériel du 8 novembre 1850). — 8 chevaux engagés.

Arrivée première, en 2 minutes 16 secondes, Rafaldi, à M. de Montreuil.

Arrivée deuxième, en 2 minutes 16 secondes 1/2, Action, à M. Jules Bouton.

2° PRIX DU CONSEIL GÉNÉRAL, 1,200 FR.

Pour chevaux entiers et juments de 3 ans et au-dessus, nés et élevés dans le département de Maine-et-Loire, inscrits au Stud-Book français. — Distances: 4,000 m.; une épreuve; — poids pour l'âge, suivant le règlement du 17 février 1853: savoir: 3 ans, 50 kilog. 1/2; 4 ans, 60 kilog.; 5 ans, 63 kilog. 1/2; 6 ans et au-dessus, 65 kilog.

— Entrées, 50 fr. pour le deuxième arrivant. — 4 chevaux engagés.

Arrivée première, en 4 minutes 48 secondes, Clair-de-Lune, à M. de Montreuil.

Arrivée deuxième, en 4 minutes 48 secondes 1/2, Pharaon, à M. de Baracé.

3° UN OBJET D'ART.

2,000 mètres à parcourir, par MM. les Officiers de l'École de cavalerie, sur des chevaux entiers; 8 chevaux engagés.

Arrivé premier, Edwin, monté par M. Alliot.

Arrivé deuxième, Washington, monté par M. Roostain.

4° UNE CRAVACHE D'HONNEUR, DONNÉE PAR LA VILLE ET LA SOCIÉTÉ DES COURSES.

Course de haies (Gentlemen riders), pour chevaux entiers, hongres et juments de demi-sang, nés et élevés dans l'arrondissement de l'Ouest, à l'exclusion des chevaux de pur sang. — Poids: 4 ans, 60 kilog.; 5 ans, 66 kilog.; 6 et 7 ans, 72 kilog. — Le vainqueur de deux courses, avec obstacles, de la valeur de 500 fr. chacune, portera 3 kilog. de surcharge; celui d'une course de 1,000 fr. portera 5 kilog.; de deux prix de la même valeur, 7 kilog.; d'un prix de 2,000 fr., 10 kilog. (Entrées comprises pour tous les prix). Les certificats de naissance et de résidence et au-

tres conditions sont fixés par l'arrêté du 3 mai 1856. — Entrées, 10 fr., à partager entre les deux premiers arrivants, deux chevaux partant ou point de course. — 3 chevaux engagés.

Arrivée première, Perfide, à M. Pollard.

Arrivé deuxième, Incertain, à M. Julien Robin.

5° PRIX, UN OBJET D'ART.

2,000 mètres à parcourir, par MM. les Officiers de l'École de cavalerie, montant des chevaux de carrière; 6 haies à franchir. — 6 chevaux engagés.

Arrivé premier, Coco, monté par M. Roque.

Arrivé deuxième, Franc-Picard, monté par M. Devarenne.

6° UN OBJET D'ART.

2,800 mètres à parcourir, par MM. les Officiers de l'École de cavalerie, sur leurs chevaux d'armes; — 8 obstacles à franchir. — 11 chevaux engagés.

Arrivée première, Infantine, montée par M. Piéto.

Arrivé deuxième, Emir, monté par M. Roque.

Le carrousel a eu lieu hier, au milieu d'une affluence inouïable. Nous ne croyons pas que jamais il y ait eu plus belle réunion. Il est vrai que plus d'un motif attirait à cette fête équestre: les charmes d'une brillante assemblée, le plaisir de voir d'habiles et savantes manœuvres et aussi le bonheur de faire le bien; car, M. le général avait eu la bonne pensée de faire une quête au profit des vieux palefreniers de l'École, retirés du service sans retraite.

Nous ne savons pas quel a été le résultat de la quête, mais nous aimons à croire qu'il aura été bon.

Par arrêté ministériel, en date du 25 août, M. Chanson, principal de notre collège, est nommé censeur (2° classe) du lycée impérial de Troyes (Aube).

Il est remplacé à Saumur par M. Dupré, principal du collège de Clunay (Saône-et-Loire).

C'est avec grand plaisir, certainement, que nous voyons M. Chanson recevoir la juste récompense de son zèle et de son dévouement. Personne ne mérite mieux que lui la mission de confiance qu'il vient de recevoir. Mais toute notre ville regrettera avec nous l'homme religieux et instruit, l'administrateur désintéressé, qui dirigeait si bien notre collège depuis quelques années.

Depuis son arrivée à Saumur, M. Chanson ne s'est pas démenti. Il s'est posé comme un homme qui tient par-dessus tout aux principes religieux. Cette croyance, chez lui, simple comme tout ce qui est vrai, repose sur une instruction solide; il sait aussi bien la religion que les lettres grecques et latines.

Quant à l'administration matérielle, si l'on peut parler ainsi, elle a toujours été pleine de désintéressement. Pour améliorer l'établissement, il tirait, chaque année, de sa poche, des sommes assez rondes; il le faisait sans bruit; heureux, parce qu'il obtenait pour son collège de bons résultats.

M. Chanson emporte les regrets de toutes les familles, de tous les élèves, et en particulier de l'Administration. L'espérance nous reste cependant: M.

Dupré, sans jamais faire oublier M. Chanson, nous rendra le départ de son prédécesseur moins pénible, parce que, comme lui, il s'attachera à notre établissement d'instruction secondaire et le fécondera par son zèle et son dévouement.

Dimanche soir, il y avait foule au Théâtre. Les étrangers avaient envahi les loges et le parquet: tout était comble.

Nous ne pouvons analyser la pièce des Bohémiens; mais nous pouvons dire que c'est une étude de mœurs — de mœurs bohémiennes; — c'est une série d'industries comme il y en a beaucoup de nos jours, qui causent plus de ruines qu'elles ne font de fortunes.

Les pensionnaires de M. Valmont se sont tous montrés à la hauteur de leurs rôles, et parmi eux plusieurs nous ont semblé d'un talent hors ligne. Nous attendrons pour distribuer à chacun la part d'éloges qui lui convient.

Pour chronique locale et faits divers: P.-M.-E. GODET.

LES PILULES FERRUGINEUSES DE VALLET, approuvées par l'Académie impériale de médecine de Paris, le 8 mai 1838, sont reconnues comme le médicament le plus sûr et le plus en vogue pour guérir les pâles couleurs, les pertes blanches, et pour fortifier les tempéraments faibles et lymphatiques. Pour ne pas être exposé à acheter de la contrefaçon il faut s'assurer que les flacons portent bien le cachet et la signature de Vallet, leur inventeur. On les trouve chez tous les pharmaciens dépositaires des Perles d'Ether anti-nerveuses du Dr Clertan. (180)

TAXE DU PAIN du 1er septembre.

Les cinq hectogrammes	15 c. » m.
Seconde qualité.	
Les cinq hectogrammes	12 c. 50 m.
Troisième qualité.	
Les cinq hectogrammes	10 c. » m.

Marché de Saumur du 28 Août.

Froment (hec. de 77 k.)	14 97	Graine de colza	27 —
2e qualité, de 74 k.	14 40	— de lin	30 —
Seigle	8 40	Aunades en coques	—
Orge	10 40	(l'hectolitre)	—
Avoine (entrée)	12 50	— cassées (50 k.)	78 —
Péves	12 —	Vin rouge des Cot.	—
Pois blancs	28 —	compris le lit	—
— rouges	24 —	1er choix 1837.	—
Cire jaune (50 kl)	225 —	2e —	80 —
Huile de noix ord.	53 —	3e —	—
— de chenevis	43 —	— de Chinon	80 —
— de lin	1 000 50	— de Bourgueil	110 —
Paille hors barrière	53 63	Vin blanc des Cot.	—
Foin	90 32	1re qualité 1837	—
Euzerne (droits comp.)	93 —	2e —	50 —
Graine de trèfle	62 —	3e —	40 —
— de luzerne	40 —	— ordinaire	—

(A) Prix du commerce.

BOURSE DU 28 AOUT.

3 p. 0/0 hausse 25 cent. — Ferme à 70 25
4 1/2 p. 0/0 baisse 10 cent. — Ferme à 97 00

P. GODET, propriétaire-gérant

vrer les prisonniers.

Le danger avait disparu, mais ce n'était peut-être que pour un jour, il fallait fuir cette retraite, en cherchant une plus sûre, où l'œil de la devineresse ne pût les suivre. C'est ce qu'ils comprirent sans peine.

Ce fut vers le soir qu'ils s'apprêtèrent à quitter la hutte du pêcheur qui leur traça un itinéraire à un certain point duquel il devait les aller rejoindre. Avant de se séparer d'eux, toutefois, il voulut donner à son protégé une marque de son affection, en se faisant en sa faveur de l'objet le plus précieux qu'il possédait. C'était un petit poignard, recourbé et pointu, dont la lame, trempée dans le suc de l'upas, le plus violent des poisons, donnait une mort instantanée, rapide comme la foudre à celui qu'elle atteignait. C'était un présent qui lui avait été fait par un chef auquel il avait naguère sauvé la vie dans une rencontre.

Laika, touchée du dévouement du vieillard, l'embrassa tendrement et se mit à suivre son amant, qui disparut bientôt avec elle dans les hautes herbes et les joncs. Ils firent un long circuit pour arriver au dessus du village, au bord d'un large et profond courant d'eau, appelé la rivière Bleue.

Ils avaient pris les plus ingénieuses précautions pour qu'on ne pût se mettre sur leur traces. Quand ils furent près du fleuve, ils en descendirent un instant les rives, et trouvèrent dans un massif un canot formé d'un tronc

d'arbre, d'une légèreté merveilleuse et assez grand pour qu'ils y pussent aisément tenir tous deux.

La nuit, ainsi que toutes les belles nuits de ces climats, était diaphane et claire comme l'aurore d'un autre pays. Il leur fut aisé de prendre leurs mesures. Ils mirent la pirogue à l'eau; et le chasseur ayant déposé ses armes au fond, saisit une pagaie dont il se servit pour remonter le courant.

La confiance de l'Indienne en son amant était si grande, qu'elle l'avait suivi sans même lui demander vers quels lieux ils se dirigeaient, ni quel avenir il lui destinait. Une idée pourtant vint l'agiter. Elle n'avait pas résisté à la voix de son amour, mais cette voix plus puissante que des affections, ne pouvait les étouffer entièrement; et quand elle se sentit balancer sur l'eau, le calme de la nuit, la fraîcheur du fleuve, en soulageant son front brûlé par la fièvre, lui rappelèrent son père et sa famille en proie à l'inquiétude, livrée à toute la fureur du roi qui les accuserait de ne pas avoir assez veillé sur elle; elle laissa échapper un soupir qui fut entendu de son compagnon.

Il la regarda avec plus de passion encore, sachant bien qu'il était la cause de sa peine.

— Repose en paix, près de moi, mon amie; que ton cœur soit calme; le chasseur à la Longue-Flèche ne laissera pas la douleur prendre racine dans ton âme.

Cette voix la tira de sa méditation, mais elle n'eut pas

la force de feindre.

— Ollir, tu sais si je te suis attachée; mes paroles seraient inutiles maintenant pour te le prouver; mais je suis une fille bien ingrate; je n'ai considéré que mon bonheur à moi, sans songer aux autres, sans réfléchir qu'il pouvait coûter cher à ceux auxquels je dois le plus... Mon père et mes frères ne vont-ils pas être victimes de ma fuite?

— Enfant! n'aie pas de ces remords! Oublies-tu donc que ton père et tes frères voulaient te livrer au roi, non pour que tu fusses heureuse, toi, mais pour qu'ils obtinssent sa faveur! Tu étais seulement le prix de leur ambition; vas, vas! oublie-les, ils ne t'aimaient pas! Mais le chasseur t'aime, Laika! le chasseur sera pour toi une famille tout entière! — Oublie tes maux, prends espoir, le Grand-Génie et le Pêcheur Noir nous protégeront, nous arriverons dans un lieu où nous trouverons le calme, l'amour et la joie.

Cependant le fragile esquif, malgré la rapidité toujours croissante de la rivière, avançait dans sa course. Le jour arrivait. Les oiseaux faisaient entendre leurs cris divers, au milieu des tamarins et des palétuviers aux racines énormes qui, çà et là, bordaient la rive.

La difficulté du trajet augmentait à chaque coup de rame.

(La suite au prochain numéro.)

Etude de M^e CHEDEAU, avoué à Saumur.

D'un jugement rendu par le tribunal civil de Saumur, le vingt-six août courant, enregistré;

Il s'agit :

Que la dame Anne Bourreau, femme de Pierre Boussin, aubergiste, demeurant à Saumur;

A été séparée de corps et de biens d'avec son dit mari.

Dressé à Saumur, par l'avoué sous-signé, le trente août mil huit cent cinquante-huit.

(428) CHEDEAU.

A VENDRE

En totalité ou par lots,

LES FERMES des Arrivais, des Tertres, des Ronderaies et des Cousinières,

Plus diverses pièces de terres volantes et prés, le tout contenant environ 80 hectares, situé commune de Villebernier et par extension commune de Saint-Lambert.

S'adresser à M^e DELY, notaire à Angers, ou à M^e DUTERME, notaire à Saumur. (429)

Etude de M^e TOUCHALEAUME, notaire à Saumur.

A VENDRE

PAR ADJUDICATION,

A titre de Licitation,

Le dimanche 12 septembre 1858, à midi,

En l'étude et par le ministère de M^e TOUCHALEAUME, notaire,

LA NUE PROPRIÉTÉ D'UNE MAISON,

SISE A SAUMUR,

Rue de la Comédie, n° 11,

Consistant en vastes magasins, rue de la Comédie, caves voûtées, entresol, premier, second et troisième étage, grenier sur le tout, cour.

L'usufruit repose sur une tête de 82 ans.

Mise à prix. 5,000 fr.

S'adresser au notaire, pour prendre connaissance du cahier des charges.

Etude de M^e LE BLAYE, notaire à Saumur.

A VENDRE

UNE PROPRIÉTÉ

Sise à la Tour-de-Menive, commune de Saint-Hilaire-Saint-Florent, à 4 kilomètres de Saumur,

Consistant en logement d'habitation et bâtiments d'exploitation vastes et complets, jardins, deux clos de vigne, contenant ensemble 1 hectare 10 ares; terres labourables, contenant 8 hectares 25 ares; bois-taillis, contenant 4 hectares 40 ares.

S'adresser audit notaire, ou à M. BOUTON, propriétaire. (370)

A VENDRE

DEUX MOULINS A VENT,

Situés à Chonzé (Indre-et-Loire).

S'adresser à M. MOREAU-AUDINEAU, propriétaire. (410)

AVIS AUX PERSONNES ATTEINTES DE HERNIES.

Au moyen des CEINTURES A BASCULE IMPERCEPTIBLES et sans ressort, de RAINAL et FILS, bandagistes brevetés, de Paris, les hernies les plus aigües et les plus négligées sont maintenues sans souffrance. Aussi nos premiers médecins recommandent-ils cet ingénieux appareil dans les cas de hernies les plus négligées. Ceintures simples, 8 fr.; doubles, 12 fr.; dito ombilicales, 10 fr.; dito hypogastriques, 15 fr. et au-dessus. Contre un mandat sur la poste, la grosseur du corps et le côté atteint. On expédie franco. Maisons centrales à Paris, rue Marengo, 6, et rue Neuve-Saint-Denis, 23. Dépôt à Saumur, chez M. CONIOLÉ, bandagiste, place de la Bilange. (355)

Pu pour légalisation de la signature ci-contre.
En mairie de Saumur, le

A VENDRE ou A LOUER
Une MAISON, sise au Petit-Puy.
S'adresser à M. JOUFFRAULT.

A VENDRE
UNE MAISON,

Sise Grand'Rue, 12.

S'adresser à M. PIETTE, architecte, rue Bodin, 12, ou à M^e LEROUX, notaire.

Il y aura toute facilité pour les paiements. (719)

A VENDRE

Un CHIEN COUCHANT dressé.
S'adresser à M. PRAX, au Pont-Fouchard. (426)

MAISON

DE VILLE ET DE CAMPAGNE,

Dans une situation admirable, sur les bords de la Loire, rive droite, en face de Saumur:

A VENDRE,

Ou à louer présentement.

S'adresser à MM. LEROUX, notaire à Saumur; BESSON, propriétaire à Saumur, et TAMONOT, à la maison.

On demande UN APPRENTI QUINCAILLER.

S'adresser au bureau du Journal.

AUX FABRIQUES DE FRANCE,

Rue Saint-Jean, 6 et 8, à Saumur,

NOUVEAUTÉS, SOIERIES, LAINAGES, ROUENNERIES, TOILES, ETC.

On DEMANDE un Apprenti.

COLLE BLANCHE LIQUIDE.

Cette Colle s'emploie à froid. Elle remplace avec avantage la colle de pâte, la colle forte, la colle à bouche, etc., etc. On peut s'en servir pour carton, porcelaine, verre, marbre, bois, fleurs, etc., etc.

Prix du flacon 50 cent.

Dépôt à Saumur, chez M. LECOT-TIER, relieur, rue du Marché-Noir, 12, et à Paris, chez M. GAUDIN, 6, rue Mezières, pour vente en gros.

Découverte incomparable par sa vertu.

EAU TONIQUE PARACHUTE DES CHEVEUX

De CHALMIN, chimiste.

Cette composition est infaillible pour arrêter promptement la chute des cheveux; elle empêche la décoloration, nettoie parfaitement le cuir chevelu, détruit les matières grasses et pellicules blanchâtres; ses propriétés régénératrices favorisent la reproduction de nouveaux cheveux, les fait épaisir et les rend souples et brillants, et empêche le blanchiment; GARANTIE. — Prix du flacon 3 francs.

Composée par CHALMIN, à Rouen, rue de l'Hôpital, 40. — Dépôt à Saumur, chez M. BALZEAU, coiffeur-parfumeur, rue St-Jean.

PRIX DU POT: 3 FR. (8)

MAGASIN DE MEUBLES,
GLACES ET PENDULES,
Place du Petit-Thouars, à Saumur.
GRAND RABAIS sur les MARCHANDISES cotées à prix fixe.

LEBIGRE-DUQUESNE FRÈRES, ÉDITEURS,
16, rue Hautefeuille, Paris.

LES
CONSPIRATEURS
EN ANGLETERRE.

Etude historique.

PAR M. CH. DE BUSSY,

Auteur des Régicides; de l'Encyclopédie universelle; etc.

Un joli volume grand in-18 de 360 pages.

PRIX: 2 FRANCS.

PROSPECTUS.

Ce livre contient de curieuses révélations sur les Sociétés secrètes dont le siège est à Londres; sur leurs chefs et affiliés.

Il intéresse TOUT LE MONDE, puisqu'il dévoile les affreux complots qui se sont tramés contre l'Europe, contre son repos et son bien-être, depuis 1848 jusqu'en 1858.

C'est une histoire curieuse de dix années de crimes; histoire qu'il importe à tous les bons citoyens de connaître dans ses plus minutieux détails.

L'auteur y dévoile les menées, les intrigues, les mystères de ce monde à part des CONSPIRATEURS qui, de Londres, fomentent des conjurations implacables et sanguinaires, et se placent à l'ombre du droit d'asile, en dehors de toutes les lois divines et humaines.

SOMMAIRE DE L'OUVRAGE.

Les Sociétés secrètes. — Leurs programmes, leurs proclamations, leurs libelles, leurs provocations, leurs mots d'ordre. — Mazzini, Ledru-Rollin, Kosuth, Ruge, Darrast. — Les assassins politiques. — Séances de la Taverne des Francs-Maçons. — Les journaux anglais. — Les réfugiés de Londres et leurs menées en Europe. — La Némésis. — Les Montagnards. — Proudhon, Greppo, Caussidière, Joigneaux, Marc-Dufraisse, Madier de Montjau, Louis Blanc, Fergus O'Connor, Cobden, Victor Considérant, Nadand. — Les ouvriers anglais. — Manifestes des Conspirateurs. — Le Comité d'agitation. — Barthélémy, Courmet. — La Paternelle, la Société-Mère. — Delescluse, Saffi, Quadrio, Agostini, Giovanni, Ricciardi. — Félix Pyat. — Les assassins Kelsch, Galli, Rossi, Magen, Carpéza, Pianori, Tibaldi, Grilli, Borlotti, Piéri, Orsini, Gomez, de Rudio, Bernard le clubiste. — LA VIE POLITIQUE DE NAPOLÉON III. — Conclusion. — Notes: Pièces justificatives, Documents historiques.

NOTA. — Pour recevoir l'ouvrage IMMÉDIATEMENT et FRANCO, il suffit d'envoyer 2 francs 40 centimes en timbres-poste. (ÉCRIRE FRANCO.)

MONITEUR DES TRIBUNAUX

DROIT CIVIL,

COMMERCIAL, ADMINISTRATIF ET CRIMINEL,

Paraissant le jeudi et le dimanche.

En paraissant deux fois par semaine, le Moniteur des Tribunaux peut suppléer avec avantage tous les autres journaux judiciaires périodiques. Comme par le passé, ce Journal se renfermera dans le cadre qu'il s'est tracé dès le début: LÉGISLATION, DOCTRINE, JURISPRUDENCE, DISSERTATIONS, NOMINATIONS JUDICIAIRES.

Les besoins du notariat et des autres offices ministériels ne seront pas négligés. Des revues pratiques et des examens doctrinaux viendront de temps en temps présenter l'état actuel de la jurisprudence.

Le journal tient au courant, jour par jour, des décisions de la Cour de cassation. Il publie les plaidoiries et les réquisitoires prononcés dans les principales cours civiles et criminelles.

La Rédaction écartera toujours de ses colonnes tout ce remplissage de farces correctionnelles et d'annonces mercantiles dont on fait tant d'abus au détriment des lecteurs sérieux.

De la sorte, le Moniteur des Tribunaux sera le journal judiciaire le plus sérieux, le plus utile, le moins cher, et il aura une ACTUALITÉ SUFFISANTE.

PRIX DE L'ABONNEMENT: { Un an. 12 fr.
Six mois. 6

(Les abonnements partent du 1^{er} janvier et du 1^{er} juillet.)

PRIX DE LA COLLECTION depuis mai 1856 jusqu'au 1^{er} janvier 1858:

La Table comprise, franco. 13 fr. 50 c.
La Table annuelle, alphabétique et chronologique, seule. 2

S'adresser au Bureau du Journal, 8, rue d'Anjou-Dauphine.

Saumur, imprimerie de P.-M.-E. GODET.

Certifié par l'imprimeur soussigné,